

2017:08:07
(C.M. Art.
424-425)

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 7^e jour du mois d'août 2017, à 19 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle sont présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames Ginette Côté, mairesse
 Marina Gagné, sec.-très. et dir. gén.
 Aurore Gagné, conseillère
Messieurs Emmanuel Tremblay, conseiller

 Guy Houde, conseiller
 Jérôme Boudreault, conseiller

Absents : Jean-François Houde, conseiller
 Benoît Lavoie, conseiller

Sous la présidence de madame Ginette Côté, mairesse.

ORDRE DU JOUR

(C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption des procès-verbaux :
 - 3.1 séance ordinaire du 3 juillet 2017
4. Lecture et adoption des comptes de juillet 2017
5. CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 Renouvellement des assurances collectives de la municipalité
 - 6.2 Résolution d'appui projet développement municipal au programme de soutien aux projets structurants 2017-2018
 - 6.3 Contrat agent de développement du 15 août au 31 déc. 2017

- 6.4 Bell Mobilité, appui projet tours cellulaires et internet
- 6.5 Les solutions IDC inc, programme TECQ : mandat gestion appel d'offres mise aux normes des équipements des stations d'eau potable et d'eaux usées
- 6.6 DC Com, programme TECQ : mandat pour établir les besoins mise aux normes des équipements des stations d'eau potable et d'eaux usées
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, EAU POTABLE ET INCENDIE
 - 7.1 Demande M. Transports 50 km entrées de Petit-Saguenay
- 8. TRAVAUX PUBLICS
- 9. URBANISME
- 10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 11. VARIA
- 12. Rapport des dossiers municipaux
- 13. Période de questions
- 14. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 19 h 30 par Mme Ginette Côté, mairesse de Petit-Saguenay. Mme Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2017:08:163 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3.1 2017:08:164 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2017
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2017 est accepté dans sa teneur et forme.

**4. 2017:08:165 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE** le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Petit-Saguenay, Marina Gagné, à effectuer le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présenté, au montant total de **35 104.50 \$** pour l'année financière **2017**, le tout préalablement vérifié et paraphé par la mairesse, Mme Ginette Côté, et la conseillère Aurore Gagné.
- QU'** une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

5. CORRESPONDANCE

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 2017:08:166 RENOUELEMENT CONTRAT ASSURANCES COLLECTIVES MANUVIE (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que le contrat d'assurance collective pour les employés de la municipalité de Petit-Saguenay avec Manuvie est arrivé à échéance le 31 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que Manuvie offre de renouveler le contrat pour une période de 12 mois au coût mensuel de 3241.88 \$ incluant la taxe provinciale de 9 %;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la proposition de renouvellement de Manuvie, comme fournisseur d'assurances collectives des employés de la municipalité, pour une durée de 12 mois à partir du 1^{er} août 2017, au montant mensuel de 3241.88 \$ incluant 9% de taxes.

6.2 2017:08:167 PRÉSENTATION POLITIQUE PROJETS STRUCTURANTS 2017-2018 MRC - MUNICIPALITÉ DE PETIT-SAGUENAY (DÉVELOPPEMENT) (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) a été confiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay (MRC);

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT que la MRC exige une résolution de la municipalité appuyant le dépôt de projet;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay présente un projet qui consiste à appuyer le développement des affaires sur le territoire de Petit-Saguenay par diverses mesures favorisant le développement de marchés, le démarrage et la consolidation des entreprises et le démarchage auprès des investisseurs;

CONSIDÉRANT le directeur du développement sera chargé de la démarche;

CONSIDÉRANT que la municipalité demande une d'aide financière au montant de **9 000 \$**;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay présente ladite demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants 2017-2018 – volet local.

**6.3 2017:08:168 CONTRAT AGENT DE DÉVELOPPEMENT DU 15 AOÛT AU
31 DÉCEMBRE 2017 12 000 \$ (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que monsieur Philôme Lafrance a remis sa démission à titre de directeur du développement effective à partir du 1^{er} septembre 2017;

CONSIDÉRANT Gestion Claand offre ses services pour accomplir les tâches et faire le suivi des dossiers du directeur du développement pour la période du 15 août au 31 décembre 2017, pour un montant global de 12 000 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte l'offre de Gestion Claand à titre d'agent de développement de la municipalité de Petit-Saguenay, au coût de 12 000 \$ pour la période du 15 août au 31 décembre 2017, facturé mensuellement.

**6.4 2017:08:169 AUTORISATION D'UN SYSTÈME D'ANTENNES DE
RADIOCOMMUNICATION ET DE RADIODIFFUSION
SITUÉ À PETIT-SAGUENAY (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que Bell Mobilité projette l'installation de système(s) d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité de Petit-Saguenay ;

CONSIDÉRANT que Bell Mobilité s'est entendu avec la MRC du Fjord-du-Saguenay, pour l'utilisation d'un terrain en terre publique, dont le plan d'arpentage est joint en annexe des présentes, pour la construction d'une tour de type pylône autoportant 81 mètres aux coordonnées longitude et latitude 48.10842, -70.00821;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion, le tout, tel que

montré au document figurant en annexe «A» de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT que la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure sera suivie en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette procédure, un avis favorable de la municipalité relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis;

CONSIDÉRANT que l'implantation des structures de télécommunications sont de juridiction fédérale et que par conséquent la réglementation municipale n'est pas opposable au projet soumis;

CONSIDÉRANT qu'en raison des objectifs de couverture du réseau, du fait que le site visé constitue offre le moindre impact pour la municipalité et présente le moins de contraintes liées à l'ingénierie du réseau existant de Bell Mobilité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la Municipalité de Petit-Saguenay est favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Bell Mobilité, et projeté sur une partie d'un territoire non cadastré, à proximité des lots 40-2 et 40-1-6 Rang 1 Est Petit-Saguenay du canton de Dumas, et décrit au plan figurant à l'annexe « A » de la présente résolution pour en faire partie intégrante,

QUE copie de la présente résolution soit acheminée à Bell Mobilité à l'attention de M. Sébastien Sylvestre, urbaniste Gestionnaire, Services Immobiliers & Relations Municipales - Québec, par l'entremise de M. André Nepton, M.Sc. coordonnateur de l'Aide-Tic.

**6.5 2017:08:170 PROGRAMME TECQ 2014-2018 – MANDAT APPEL
D'OFFRES MISE AUX NORMES (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de donner un mandat pour la préparation d'un appel d'offres de services professionnels et la gestion de l'appel d'offres pour la réalisation de la mise aux normes des équipements des stations d'eau potable et d'eaux usées ;

CONSIDÉRANT que Les Solutions IDC inc. offrent leurs services pour réaliser ce mandat pour un montant de 4995.00 \$ plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte l'offre des Solutions IDC inc. au montant de 5743.00 \$ incluant les taxes, comprenant les éléments suivants :

- Prise de connaissance, lecture et analyse des documents disponibles;
- Écriture des commentaires sur l'étude préliminaire ;
- Prise de connaissance des attentes de la Municipalité ;
- Établissement de la liste des documents à incorporer dans le document d'appel d'offres ;
- Écriture du document d'appel d'offres ;
- Corrections, modifications et adaptation du document d'appel d'offres à la suite des commentaires apportés par la Municipalité ;
- Montage d'une grille d'évaluation automatisée, réponses aux questions des soumissionnaires et écriture des addenda ;
- Analyse des soumissions et attribution des notes ;
- Évaluation finale avec les membres du comité de sélection et finalisation de la grille de soumission.

QUE cette dépense sera puisée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

**6.6 2017:08:171 PROGRAMME TECQ 2014-2018 – MANDAT PLAN
RÉFECTION DES CONTROLES ET MISE À JOUR DES RAPPORTS
AUTOMATISÉES DES USINES EAU POTABLE ET EAUX USÉES
(C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de donner un mandat pour l'élaboration et conception d'un plan de mise aux normes de l'automatisation et de gestion des alarmes et des données des usines d'eau potable et des eaux usées;

CONSIDÉRANT que DCcom électricité contrôle offre leurs services pour réaliser ce mandat pour un montant de 11 400 \$ plus les taxes applicables sur une base de décompte progressif;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte l'offre de DCcom électricité contrôle au montant de 11 400 \$ plus les taxes, comprenant les éléments suivants :

- a) Élaboration et conception d'un plan d'automatisation et de gestion des données.

- b) Élaboration d'un plan de transmission des alarmes avec interface de gestion des répondeurs, ainsi qu'un registre des dernières alarmes. Mettre à jour la liste des alarmes et leur action.
- c) Élaboration d'un système de mesure de l'eau pompé vers les étangs d'épuration.
- d) Élaborer un plan de communication internet afin d'avoir accès à la gestion des données, d'opération et d'alarme en accédant à l'ordinateur de gestion à partir d'une tablette portable ou ordinateur de bureau.
- e) Élaborer les rapports de production afin de tenir compte des dernières exigences du ministère pour l'usine de production d'eau potable et les postes de pompage PP-1 ,2, 3 et des stations d'eau usée.
- f) L'offre de service tient compte aussi du rapport de Tétra Tech. #26976TT mars 2015 RO exclut le système de dosage.

QUE cette dépense sera puisée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

6.7 2017:08:172 PROGRAMME TECQ 2014-2018 – INSPECTION, ALESAGE ET NETTOYAGE DE TRONÇONS CONDUITES ÉGOUTS ET PLUVIALS (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de donner un mandat pour effectuer l'alésage, le nettoyage et l'inspection de 3 tronçons de conduites d'égouts et 1 tronçon d'égout d'eaux pluvial;

CONSIDÉRANT que Can-Explore Inc. offre leurs services pour réaliser ce mandat pour un montant de 11 300 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte l'offre de Can-Explore Inc. au montant de 11 300 \$ plus les taxes, comprenant les éléments suivants :

- a) Mobilisation et démobilitation des équipes et équipements, incluant gîtes et pension.
- b) Tronçon U025 : 122m à réinspecter, alésage à effectuer (1) et nettoyage des obstructions au préalable;
- c) Tronçon S045 : 110m à réinspecter, nettoyage des obstructions au préalable
- d) Tronçon I059 : 65m à réinspecter, alésage à effectuer au préalable (3)
- e) Tronçon I059 : 65m de conduite d'eau pluviale à inspecter également

QUE cette dépense sera puisée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, EAU POTABLE ET INCENDIE

7.1 2017:08:173 DEMANDE AU MTQ – INCITATIONS RÉDUCTION DE LA VITESSE SUR LA ROUTE 170/RUE DUMAS (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que le secteur urbain de Petit-Saguenay (rue Dumas) est établi entre deux côtes de 10% et 12% sur la route 170;

CONSIDÉRANT que les panneaux limitant la vitesse à 50 km/h se trouvent tout en bas de ses deux côtes;

CONSIDÉRANT que cette topographie particulière favorise les excès de vitesse dans la zone de 50 km/h, tant pour les véhicules entrant à grande vitesse dans cette zone que pour ceux qui en sortent et qui accélèrent plus tôt pour se donner un élan pour monter les côtes;

CONSIDÉRANT que cette situation pose un risque pour la sécurité des citoyens ;

CONSIDÉRANT que la route 170 est sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay demande à la direction régionale du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de déplacer les panneaux de signal avancé des limites 50 km/h plus loin afin d'inciter les utilisateurs de la route à ralentir plus tôt avant d'arriver dans la zone 50 km/h;

QUE le conseil demande également que soit installé, pour inciter davantage la réduction de vitesse, à chaque entrée du secteur urbain, des panneaux lumineux indiquant la limite de vitesse à 50 km/h à l'aide de radars pédagogiques.

8. TRAVAUX PUBLICS

9. URBANISME

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11. VARIA

11.1 CORRESPONDANCE (C.M. Art. 142)

1. En date d'avril, EnvironneX, transmettant les rapports d'analyses de l'eau potable et des eaux usées, pour le mois juillet 2017.

2. En date d'avril, l'Agence des centres d'urgence 9-1-1, transmettant le relevé des sommes perçues pour les services 9-1-1 sur le territoire de Petit-Saguenay au mois de mai 2017, pour un montant de 260.83\$.
3. En date du 25 juin, CNESST, centre de cotisation, transmettant le taux de versement périodique 2017.
4. En date du 27 juin, MRC du Fjord-Du-Saguenay, Bruno Lavoie, Coordonnateur aux affaires juridiques, transmettant la facture pour les déchets et le recyclage pour le premier trimestre de 2017.
5. En date du 28 juin, MRC du Fjord-Du-Saguenay, Christine Dufour, Directrice générale, transmettant le financement du bureau touristique au montant de 10 000\$
6. En date du 04 juillet, ministère des Affaires municipales, Marc-André Leblanc, Directeur du service des programmes fiscaux, transmettant les compensations tenant lieu de taxes au montant de 1952\$
7. En date du 28 juin, ville de Nicolet, Geneviève Dubois, mairesse, transmettant une invitation à la journée de formation sur « Zones de contraintes naturelles et aménagement du territoire ».
8. En date du 27 juin, Denis Lemieux, Député, Chicoutimi-Le Fjord, transmettant l'information sur la gratuité sur les entrés dans tous les parcs fédéraux de la région en l'honneur du 150^e anniversaire du Canada.
9. En date de juillet, Colloque sur la réalité des maisons de jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean, transmettant une invitation afin de participer au premier colloque des maisons des jeunes.
10. En date du 10 juillet, Comité fête de la Vierge, Vital Houde, Président, transmettant une lettre de remerciement pour l'appui financier.
11. En date du 17 juillet, Arpe Québec est venu vider le conteneur électronique et sont partis avec 6 palettes.
12. En date du 20 juillet, Rivière Petit-Saguenay, Mario Fillion, préside ARPS, transmettant une lettre de remerciement pour le soutien financier reçu lors du brunch-bénéfice.
13. En date du 24 juillet, MRC du Fjord-Du-Saguenay. Yvan Lavoie, Directeur du Service d'évaluation, transmettant l'information sur les nouvelles façons de fonctionner lors des coupes forestières sur lot privé.
14. En date du 7 juillet, Commission de protection du territoire agricole du Québec, Diane Montour Commissaire, transmettant la décision dans le dossier Monsieur Denis Boudreault et Ferme des Chutes SENC.
15. En date du 30 juin, ministère des Affaires municipales, Marc-André Leblanc, Directeur du Service des programmes fiscaux, transmettant le programme de péréquation au montant de 169 085\$
16. En date du 29 juin, ministère des Affaires municipales, Marc-André Leblanc, Directeur du Service des programmes fiscaux, transmettant le programme de compensation tenant lieu de Taxes des terres publiques au montant de 73 129\$
17. En date de juillet, Québec en forme, transmettant le document pour une vision commune des environnements favorables.
18. En date du 21 juillet, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, transmettant un avis de dépôt au cadastre.

19. En date du 21 juillet, Cabinet du premier ministre, Jade Nadeau, Attachée politique, transmettant un accusé réception de la résolution # 2017-06-146 concernant l'appui des paramédics dans leur revendication.
20. En date du 14 juillet, ministère des Affaires municipales, Marc-André Leblanc, Directeur du service des programmes fiscaux, transmettant les compensations tenant lieu de taxes au montant de 16 063\$
21. En date du 10 juillet, Ville de Dolbeau Mistassini, transmettant une invitation à un 5 à 7 afin de souligner l'ouverture du festival du bleuet.
22. En date du 12 juillet, ministère des Transports, Laurent Lessard, transmettant un accord d'aide financière de 15 000\$ afin d'améliorer le réseau routier municipal pour chemin des chutes, des Gaudreault, Entre-ciel-et-terre, Saint-Étienne, Saint-Louis, des rues de la Montagne et Eugène Morin.
23. En date du 7 juillet, Municipalité Ristigouche, François Boulay, transmettant une demande d'aide financière afin de soutenir la municipalité qui fait face à une poursuite de la pétrolière Gastem.
24. En date du 28 juin, Regroupement régional ZEC, Henri Simard, Président, transmettant une demande de support financier pour le colloque annuel du regroupement.

OFFRES DE SERVICE

REVUES ET PUBLICATIONS

Nouvelles économiques - Le Lingot - informe Affaires – Québec vert – Construire - .

12. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX

- Aurore Gagné informe que la campagne de collecte de fonds pour le toit de l'église est à 70 % de l'objectif.
- Emmanuel Tremblay informe que la régie procèdera à l'évaluation de l'alimentation en eau des bornes-fontaines du village le 16 août, ce qui déterminera si un camion-citerne est nécessaire ou procèdera à l'installation de bornes sèches.
- Guy Houde et Jérôme Boudreault informent qu'il y a eu 260 billets vendus pour le spectacle de David Jalbert à participer et invitent à assister au tournoi de balle molle et d'une épluchette de blé d'Inde les 19 et 20 août, ainsi qu'à la course de boîtes à savon le 26 août.
- Ginette Côté rappelle que tous les conseillers ainsi que la mairesse sont sortants lors de l'élection générale aura lieu le 5 novembre et que la période de candidatures sera du 22 septembre au 6 octobre. Elle déplore que les limites de vitesse ne soient pas respectées dans les rues du village en plus des VTT qui y circulent illégalement et demande à la population d'être vigilant.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR CONTRIBUABLES (Art. 150)

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (C.M. Art. 83)

À 20 h 00, Ginette Côté, mairesse, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICAT (C.M. Art. 1093.1 et 961)

Je soussignée, Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Petit-Saguenay, certifie, qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2017:08:165 – 2017:08:166 – 2017:08:168
2017:08:170 – 2017:08:171 – 2017:08:172.

MARINA GAGNÉ
Secrétaire -trésorière et Directrice général

GINETTE CÔTÉ,
Mairesse

MARINA GAGNÉ
Secrétaire -trésorière et Directrice général